Numero Special

Loi Travail XXL

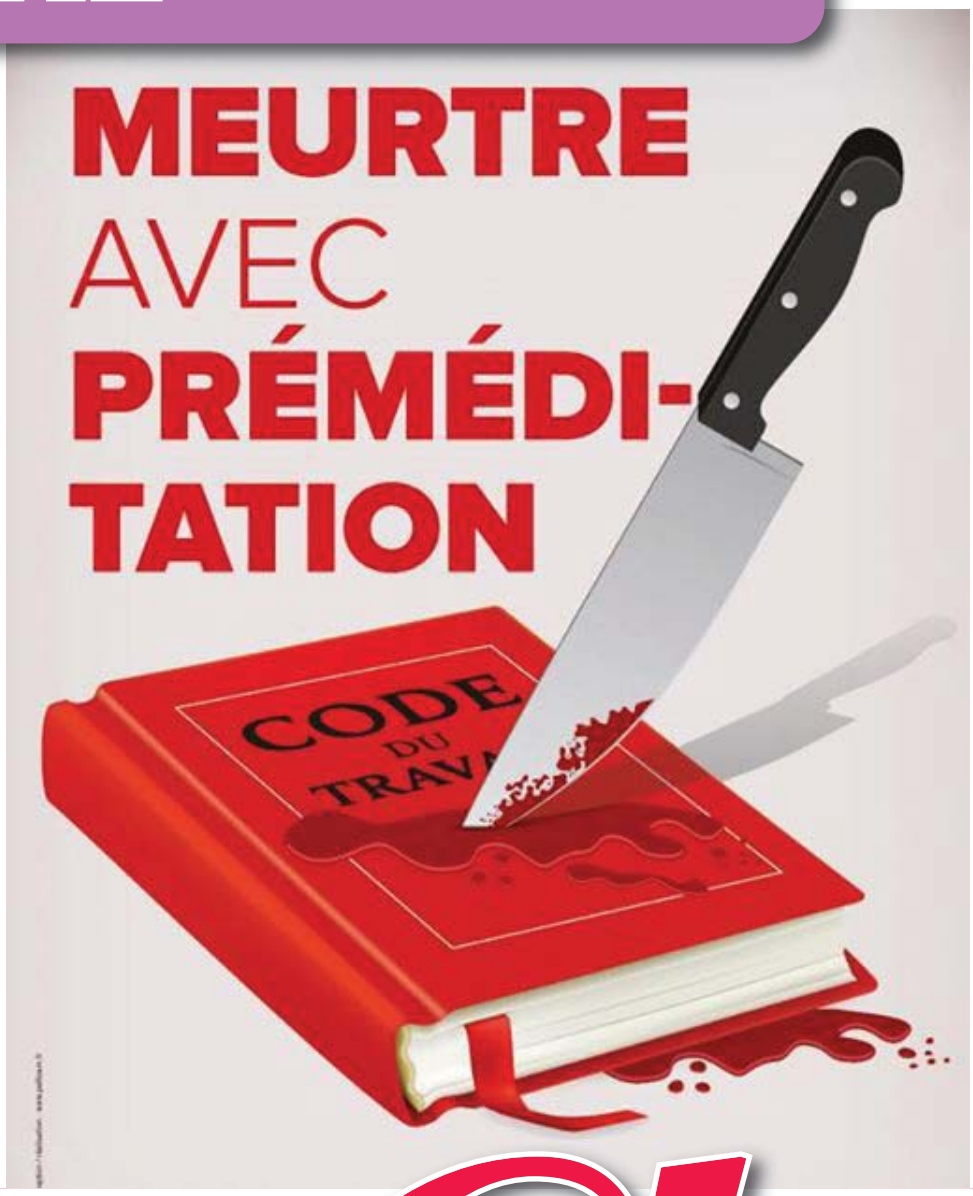

Agir

mensuel de l'UD CGT du Tarn-et-Garonne

numéro 247

juin 2017

tarn et garonne la cgt union départementale

Loi travail XXL

Bien qu'il n'ait recueilli que 24 % des votants (15 % des inscrits) à l'élection présidentielle et que plus de 50 % des électeurs ont utilisé son bulletin de vote pour d'abord faire barrage à l'extrême droite, le Président Macron et sa nouvelle majorité ont décidé, au pas de charge et sur ordonnances, de dévaster plus d'un siècle de construction du droit du travail hautement conquis par des générations de travailleurs et de syndicalistes en lutte !

Le Président des 1 % (des ultra riches qui dominent la planète et écrasent les 99 % restants) veut aller vite et cogner fort. Le patronat se dit « sur un nuage » et la très libérale commission européenne voit satisfaire l'une de ses principales recommandations.
Face à cette menace, la mobilisation doit s'amplifier, s'ancrer sur tous les lieux de vie et de travail, dans un cadre unitaire le plus large possible.

La rentrée de septembre doit permettre dans ce contexte la traduction des résistances, du mécontentement et d'une volonté de changement en matière économique et sociale.
Cette Loi Travail ne doit pas voir le jour aussi parce que, la Loi Travail XXl est la première étape du programme Macron pour une uberisation générale d'un salariat mis en concurrence par l'auto-entrepreneuriat. Une stratégie du choc contre toutes les formes de protections sociales.
Pour rallier les salariés, un travail de décryptage de cette loi travail XXL sera mis en place dans les syndicats du département durant l'été car, rappelons nous, avec la loi El Khomri, quand chacun a pu s'approprier son contenu, ça a fait la différence dans la mobilisation.
La stratégie de l'opacité poursuivie par Emmanuel Macron sur la réforme du code du travail et son projet de société doit être combattue. Ce numéro spécial se veut être un outil d'analyse pour permettre aux camarades d'aller aux débats avec les salariés, les voisins, la famille… et mener la riposte pour que nos revendications aboutissent.

Loi Travail : une régression historique

Décryptage

Le contenu des ordonnances n'est pas encore dévoilé… ce que l'on sait déjà…

Attaques contre les travailleurs

1. L'extension de la priorité aux accords d'entreprise. La loi El Khomri (dite Travail) les réservait au temps de travail. Emploi, salaire et conditions de travail seront concernés. Après la loi Travail, qui n'était qu'une première ébauche, il veut alléger encore le Code du travail et permettre aux employeurs de contourner les conventions collectives.

2. La fusion des instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT) qui diminuerait encore les heures de délégation et diluerait les responsabilités propres à chaque instance. Le fait syndical, déjà exclu des très petites entreprises, essuierait un nouveau recul. En dessous de 50 salariés : plus d'élections obligatoires, plus de syndicat, plus aucune protection dans l'immense majorité des cas.

3. Le plafonnement des sanctions financières en cas de licenciement abusif. Un coup mortel porté aux Prud'hommes, une garantie offerte aux employeurs de licencier vite. Le « droit à l'erreur » est accordé aux patrons devant les tribunaux.

4. L'extension du référendum d'entreprise, en le mettant dans les mains du patron, qui pourra l'imposer dès lors qu'un accord ne recueille pas l'aval des syndicats majoritaires. La porte serait ouverte à tous les chantages à la baisse des salaires, à l'extension du temps de travail contre un report des licenciements…

5. Toute modification du contrat de travail et des éléments qui le constituent, nécessite l'accord de l'employeur et du salarié. Les projets d'ordonnances « Macron » ont pour volonté de pousser encore plus loin la précarisation et la flexibilisation du contrat de travail en prévoyant encore plus de cas pour lesquels un accord d'entreprise peut s'imposer à lui.

6. Contrat de projet : élargissement de contrats connu sous le nom de CDI de mission, de chantier ou de tâche. Ces contrats ne sont pas vraiment des CDI. Moins protecteurs qu'un CDD !!!

Cadeaux au patronat

1- La transformation du CICE en allégement de cotisations, soit 20 millards d'euros de cotisations en moins pour la protection sociale
2- La baisse du taux d'impôt sur les sociétés de 33 à 25 %, gain pour le patronat de 11 millards
3- La réduction de 49 % de l'assiette de l'ISF, gain pour les plus riches de 4 millards

Attaque globale contre les travailleurs

Les enjeux

Le droit du travail s'est construit et développé au travers les luttes des travailleurs pour permettre aux humains qui travaillent de résister aux exigences du patronat. Leur seul objectif dans cette casse du droit social est d'imposer la liberté totale d'exploiter pour les capitalistes. Leur loi travail n'est que la première pierre d'un dispositif qui change complètement le modèle social instauré en 1945 après la Libération.

En effet, les autres « réformes » qu'ils veulent imposer par la force sont :

- l'assurance chômage
- les retraites et la protection sociale
- le budget 2018 avec des réductions drastiques (la santé, les communes et les collectivités locales…)
- la diminution des APL et une réforme de toute la politique du logement
- « Une révolution dans l'éducation » c'est-à-dire la sélection à tous les niveaux pour répondre aux exigences du capital.

En attendant, les mesures antisociales foisonnent.
Le gouvernement souhaite pour « augmenter le pouvoir d'achat des actif/ves », supprimer une partie des cotisations sociales en échange d'une hausse de la CSG. Cette baisse des cotisations va dans le sens de la destruction de la Sécurité Sociale puisque ses cotisations alimentent la Sécu. On n'a pas finit de creuser « le trou » de la sécu.
Par ailleurs, les lois limitant les libertés (état d'urgence, loi dite « confiance dans l'action publique », première loi votée sous le quinquennat Macron, qui perpétue les principales dispositions de l'état d'urgence) qui viennent s'ajouter aux neuf lois du quinquennat précédent renforçant l'arsenal pénal et administratif et limitant d'autant les libertés individuelles et collectives.
Nous pouvons rajouter également la pénalisation « du délit de solidarité », afin d'empêcher les militants et les associations d'aider les réfugiés.
Les travailleurs, la jeunesse, le peuple, ne veulent pas de ces politiques. Le nombre de ceux qui la condamnent augmente tous les jours. Seule l'action encore plus forte, encore plus large les stoppera. Il est indispensable de la développer dès maintenant, de l'élargir, partout.
La seule chose qu'ils craignent c'est le développement de l'action.
La CGT ne se contentera pas de combattre ses attaques de classe, pour construire l'avenir il faut imposer nos revendications.

tarn et garonne la cgt union départementale

"AGIR" • Mensuel de l'UD CGT 82
18 rue Michelet • 82 000 MONTAUBAN
Tél. 05 63 63 07 41 • Fax 05 63 20 11 34
mail : CGT-82@wanadoo.fr

Directrice de la Publication : *Lina DESANTI*
ISSN 0987-2337 • Dépôt légal n° 127 • CPPA 1 217 S 05 636
Conception/réalisation : *S. BELLIN - Comité Régional CGT Midi-Pyrénées*
Impression : *Evoluprint - 31 150 BRUGUIERES*